

Image not found or type unknown



effet transcription acte de mariage

Par **patrice thevier**, le **01/04/2010** à **10:50**

Un acte de mariage réalisé à l'étranger par un français avec une étrangère sous le régime de la communauté réduite aux acquets produit-il des effets sur les biens avant sa transcription par l'état civil français ?

Autrement dit, si j'achète un bien avant la transcription de mon acte de mariage par l'état civil français, sera-t-il considéré en France comme un bien propre ou comme un bien commun ?